



2022 DAE 190 Subvention (250 000 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'association Carrefours pour l'Emploi, Armées / collectivités/entreprises (7ème).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association Carrefours pour l'Emploi, armées / collectivités / entreprises organise chaque année, avec l'appui de la Ville de Paris, des forum emploi sur le territoire parisien dans le but de rapprocher les demandeurs d'emploi parisiens à la recherche de postes ou de formations et les entreprises ayant des postes ou des formations à pourvoir.

L'existence de ces forums emplois fait partie intégrante des actions emploi portées par la Ville de Paris et constitue un des dispositifs de retour à l'emploi, permettant d'une part d'accompagner les personnes demandeurs d'emploi dans leur démarche et d'autre part aux entreprises de pouvoir valoriser leurs opportunités d'emploi et de formations, au cours d'évènements d'envergure en terme de fréquentations, d'offres et de variétés de secteurs professionnels couverts.

Poursuivant l'effort développé en période de crise sanitaire, ces forums se tiennent désormais en format hybride (présentiel et distanciel), sur une période plus longue, avec la possibilité d'accéder à des opportunités d'emploi grâce à une plateforme dédiée, d'interagir par visioconférence et/ou par « Chat » entre candidats et recruteurs (candidature en ligne, échanges planifiés) et d'accéder à des conférences virtuelles. Ces forums proposent également des modalités innovantes de repérage d'aptitudes professionnelles ou personnelles mobilisables en milieu professionnel.

Ces forums se déroulent sur l'année à des moments clés, au printemps et à l'automne, s'adressant selon les thématiques abordées à un public varié avec des niveaux de qualification très différents (CAP, BEP ou sans diplôme, public des Missions Locales, jeunes suivis par Cap emploi, jeunes diplômés, étudiants.tes, personnes en démarche de reconversion professionnelle, personnes en situation d'handicap...)

Ouverts à tous et avec la possibilité en amont de se préparer à rencontrer les employeurs, ces forums contribuent par conséquent à optimiser le rapprochement entre les offres d'emploi et/ou de formation et les demandeurs d'emploi.

Compte tenu du contexte économique et des besoins récurrents sur certains secteurs d'activité, il est important de poursuivre et de renforcer en 2023 les objectifs de ces évènements emploi, et d'autant plus dans les secteurs en tension.

Ils devront optimiser la mise en relation des recruteurs et des chercheurs d'emploi et répondre à l'enjeu majeur de retour à l'emploi des publics prioritaires (jeunes en difficulté, séniors, bénéficiaires des minima sociaux...). Il s'agira également de faire face aux difficultés croissantes de recrutement qu'éprouvent les employeurs et de leur permettre de trouver les compétences.

Une diversité d'employeurs et d'organismes publics ou privés devra être présente, afin de proposer des offres variées et toutes solutions ou initiatives en faveur de l'emploi.

À ce titre, la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Paris et des services des ressources humaines d'autres directions de la Ville seront aussi fort impliquées. Ils s'associent aux forums pour présenter les recrutements en cours ou à venir (police municipale, puéricultrices, métiers du bâtiment), les stages et les contrats d'apprentissage proposés par la Ville de Paris au sein de ses différentes entités.

Ainsi, compte tenu des enjeux, pour 2023, il est proposé de soutenir l'action de l'association Carrefours pour l'Emploi, armées / collectivités / entreprises lors de l'organisation de deux forums « Paris pour l'Emploi des Jeunes » et « Paris pour l'emploi » en renouvelant un mode d'intervention hybride (présentiel et virtuel). Ces deux forums s'inscriront dans le cadre de la poursuite de la démarche engagée de diversification, d'innovations et de variétés des exposants et des propositions d'opportunités de formations et d'emploi, afin de satisfaire un nombre encore plus important de visiteurs.

En terme de calendrier, le prochain forum « Paris pour l'emploi des jeunes » se tiendra le 10 février 2023 à la Grande Halle de la Villette. L'évènement « Paris Pour l'Emploi » 2023, quant à lui, est prévu les 05 et 06 octobre 2023.

Compte tenu de l'intérêt de cette action d'accompagnement à l'emploi en faveur du public parisien, je vous propose d'accorder notre soutien à l'association Carrefours pour l'Emploi, armées / collectivités / entreprises par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 250.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2022 DAE 190 Subvention (250 000 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'association Carrefours pour l'Emploi, armées/collectivités/entreprises (7ème).

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 au 16 décembre 2022 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Carrefours pour l'Emploi, Armées/collectivités/entreprises et de l'autoriser à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2021-2023 avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2021-2023, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Carrefours pour l'Emploi armées/collectivités/entreprises.

Article 2 : Une subvention de 250 000 euros est attribuée à l'association Carrefours pour l'Emploi, Armées/collectivités/entreprises, sise 1 place Joffre (7ème) (SIMPA 18471 / dossier 2023_00224) au titre de l'exercice 2023.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2023 sous réserve de la décision de financement.